Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 062-216204800-20251208-2025CM75-DE

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

Délibération N°2025CM75

Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Convocation du 2 Décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le deux décembre deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Isabelle VANLANDE, Delphine LECOCQ, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs :
Mme Isabelle VANLANDE à Mr Bernard PRUVOST
Mme Delphine LECOCQ à Mr Johny GLAVIEUX

Monsieur Frédéric DISSAUX est élu Secrétaire de séance.

****

En application de l'articles L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane (CABBALR) a présenté, lors du bureau communautaire du 25 juin 2025, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers 2024.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers 2024 de la CABBALR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE de LABOURSE 2113

Philippe SCAILLIEREZ.